DEPARTEMENT DE A HAUTE CORSE ARRONDISSEMENT DE BASTIA CANTON BIGUGLIA NEBBIO

COMMUNE DE BIGUGLIA

Città di Biguglia

ARRETE DU MAIRE
N°95/2023

Circulation alternée pour cause de travaux
Travaux de raccordement EDF - hangar Meloni – Ldt Lustincone

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu la délibération 03-12-01-22 du 12 janvier 2022 portant règlement des droits de voirie et redevances pour occupation du domaine public communal ;
Considérant la demande présentée par l'entreprise COVIAG pour des travaux de raccordement EDF de hangar Meloni (N°B1307) situé Ldt lustincone qui auront lieu du lundi 24 juillet 2023 au mercredi 26 juillet 2023 inclus ;
Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1- La circulation des véhicules sera alternée sur la route Ldt lustincone à hauteur du hangar Meloni (parcelle B1307) durant 3 jours du lundi 24 juillet 2023 au mercredi 26 juillet 2023 inclus.
L'entreprise COVIAG mandatée par EDF Corse, réalisera une tranchée pour le raccordement producteurs HTA & BT – affaire 22-2296/PV SOLECO -MELONI/BIGUGLIA.

Article 2 - Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, et une limitation de vitesse à 30 km/h sera mis en place.

Article 3 - Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit Ldt lustincone.

Article 4 - L'entreprise COVIAG a la charge de la signalisation de son chantier de jour et nuit dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines de BASTIA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BIGUGLIA, le 18 juillet 2023

Le Maire,
Jean-Charles GIABICONI

MAIRIE DE BIGUGLIA 20620